Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260605-DELIJUIN202632-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Kernilis, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ROUDAUT	Sandra	X		
BALCON	Estelle	X		
BERTHOULOUX	Franck	X		
COSSET	Caroline	X		
JESTIN	Laurent	X		
LE VOURC'H	Jean	X		
LE ROUX	Yvonne	X		
CORTES	Christian		X	MAHE David
ROZEC	Maryvonne	X		
MAHE	David	X		
LOSSEC	Marina	X		
L'HOSTIS	Quentin	X		
LE GOASDUFF	Marion	X		
LEVEN	Anaïs		X	
ROPARS	Jordan	X		

Secrétaire de séance : LE GOASDUFF Marion
DATE D'AFFICHAGE : 08/06/2026

N° 2026/32

OBJET : ÉLECTIONS DES DÉLÉGUES POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les conseils municipaux sont convoqués ce vendredi 5 juin 2026 pour désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au sein du collège électoral, qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de la circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués.

Mme le Maire rappelle qu'un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Pour le Finistère, 4 sénateurs doivent être élus.

Vu le code électoral, et notamment ses articles L. 279 et suivants, L. 283 et suivants et R. 131 et suivants,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Vu la circulaire n° INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le conseil municipal doit se réunir le 5 juin 2026 pour élire ses délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260605-DELIJUIN202632-DE

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux de la commune de Kernilis doivent élire 3 délégués titulaires ainsi que 3 délégués suppléants en vue de des élections sénatoriales,

Considérant que les candidatures ont pu avoir été déposées jusqu'à l'ouverture de la présente séance,

ARTICLE 1 : Après appel des candidatures, se présentent :

LISTE 1 : Liste Sandra ROUDAUT

ARTICLE 2 : A l'issue du dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

Sont élus délégués titulaires du conseil municipal :
- ROUDAUT Sandra
- BERTHOULOUX Franck
- BALCON Estelle

Sont élus délégués suppléants du conseil municipal :
- JESTIN Laurent
- COSSET Caroline
- LE VOURC'H Jean

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

La Secrétaire,

Marion LE GOASDUFF.